



HAL
open science

Le privilège anglican face à la réforme funéraire

Tristan Portier

► **To cite this version:**

Tristan Portier. Le privilège anglican face à la réforme funéraire. Journée d'études du séminaire "définir ce qu'il reste", Giulia Lelli; Léa Boursier; Marine Boisson, Oct 2022, Paris (Campus Condorcet), France. hal-03974107

HAL Id: hal-03974107

<https://hal.science/hal-03974107v1>

Submitted on 5 Feb 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le privilège anglican face à la réforme funéraire

En 1836, un collectif de médecins et de philanthropes de la cité de Bath, en Angleterre, se réunissent pour construire un nouveau cimetière, avec des fonds privés. Sur leur comité, en dépit de leur omniprésence dans la société bathonienne, ne siège pas un seul prêtre anglican. Pourtant, avant de périr en 1838, les promoteurs du projet doivent faire des concessions cruciales à l'église officielle : consécration de la majeure partie du sol, construction d'une chapelle anglicane, rémunération des recteurs de la ville. La transformation voulue des infrastructures funéraires de la ville, pour les ouvrir aux minorités religieuses et créer un lieu d'inhumation à la fois salubre et esthétique, se heurte à la dure réalité d'un système législatif pour qui la mort est avant tout l'affaire de la religion d'Etat, et les revenus funéraires un droit jalousement protégé par son clergé.

A travers cette communication, nous explorerons la nature du privilège anglican, soit les avantages informels et légaux offerts à la communauté anglicane et son clergé, et l'influence déterminante de ce privilège dans la stagnation du modèle funéraire britannique, puis sa réforme en demi-teinte. Pour ce faire, nous expliquerons l'activisme au plus haut niveau, et l'important travail de construction et de consolidation mené par les recteurs locaux, à travers l'exemple de la cité de Bath.

Introduction

Ma thèse porte sur Bath, une cité anglaise, et son rapport aux pratiques et lieux d'inhumation entre 1800 et 1911. Une grande partie du sujet porte sur la transformation de l'ancien régime des morts, qui repose sur les *enclos paroissiaux*, attachés aux églises anglicanes et étroitement associés au clergé officiel, à un système séculier où le cimetière est détaché des lieux de culte, et géré par la communauté laïque de la paroisse.

Vous aurez déjà perçu que le rapport entre « cimetière » et « religion » est important dans ce sujet. Mais l'examen détaillé des enclos, des différents projets de cimetières (qu'ils réussissent ou pas) et de la réforme funéraire à partir de 1848 révèlent des dynamiques, souvent contradictoires, de consolidation et de subversion de l'emprise de la religion et du clergé anglican sur la mort. Pour en parler, j'ai mobilisé la notion de « privilège anglican », que j'explique en deux niveaux.

Le privilège anglican en deux niveaux

Au niveau concret, ce sont les lois qui protègent et subventionnent le système traditionnel des enclos anglicans, qui est largement à l'avantage de la communauté anglicane.

A un niveau plus général mais non moins déterminant, il s'agit des avantages formels et informels qui perpétuent le rôle crucial de l'anglicanisme et du clergé anglican dans la gestion de la mort en Angleterre : accès aux grandes universités, exclusivité des enclos, place dans les services publics, accès à la propriété, aides d'Etat pour la construction d'églises.

L'anglicanisme, son histoire, et son *establishment*

Mais d'abord, quelques rappels, pour que ces notions aient plus de sens. L'anglicanisme est la branche chrétienne dominante en Angleterre depuis le règne d'Henri VIII et, surtout, de sa fille Elizabeth I, qui rend permanent le rôle du monarque comme chef de l'église anglicane, ce qui en fait la religion d'Etat. Les catholiques, et les protestants qui refusent le dogme anglican, sont qualifiés de « non-conformistes », ou *dissenters*, faisant l'objet de discriminations diverses. En 1660, après une période de guerre civile en partie alimentée par le non-conformisme religieux, le Parlement met en place des discriminations

officielles, qui excluent les non-conformistes de la fonction publique et brident leurs cultes, notamment. Une grande partie de ces discriminations persistent au XIX^{ème} siècle, si bien que les anglicans seuls disposent de la plénitude de droits civiques sous la constitution informelle du royaume.

Le clergé anglican forme une partie importante de l'*establishment*, soit l'ensemble des gens en place, attachés à la persistance de l'ordre établi. Le Parlement et les grandes universités (Oxford et Cambridge) sont réservés aux anglicans, et les prélats siègent parmi les Lords (chambre haute). Tous les prêtres ne sont pas riches, mais les évêques et recteurs de grandes paroisses rivalisent d'influence avec la noblesse, et ils réaffirment constamment l'influence du culte officiel.

L'enclos, une garantie de l'anglicanisation de la mort

Une des incarnations de la centralité de l'anglicanisme dans la société anglaise est leur rapport à la mort. Les prêtres sont responsables de l'état civil, et les gardiens de l'enclos de l'église, qui est le cimetière de la communauté.

Parce que c'est une terre consacrée, les recteurs des paroisses imposent le rite anglican à tous ceux qui sont enterrés dans ce cimetière, et s'imposent comme les arbitres de qui a le *droit* d'y être enterré, même si la loi les en empêche théoriquement. Ils imposent aussi des frais mortuaires, qui sont en théorie optionnels. Même si l'enclos est communautaire, sa gestion est souvent le fait et l'apanage du clergé, qui le perçoit comme une partie de son « bénéfice », soit les biens privés associés à son titre. S'ensuivent conflits juridiques d'envergure et frictions sociales, portant sur l'admission dans l'enclos et le prélèvement de frais. Mais ce sont là des éléments récurrents du régime des morts.

L'enclos est donc à la fois un lieu de *contrôle des mentalités*, où le rite anglican est imposé et les non-conformistes souvent exclus, et un *bastion des revenus et des privilèges* du clergé. Et derrière ce système, on trouve l'*establishment* : le Parlement, les notables locaux, l'aristocratie et le clergé, qui occupent une place importante dans l'ordre établi, qu'ils cherchent logiquement à préserver. Et, parce que ce système est omniprésent, il a sa propre force d'inertie.

La problématique

Le XVIII^{ème} siècle voit une série de phénomènes qui sont autant de défis pour le régime anglican de la mort : l'exode rural, l'expansion des villes, la constitution d'une classe ouvrière urbanisée, des critiques croissantes de l'insalubrité des églises et des enclos, et des transformations internes du clergé lui-même. En bref, la diversité de statuts au sein du clergé, et des tensions autour de la gouvernance de l'Irlande, amènent des factions au sein du clergé à œuvrer pour la centralisation et la bureaucratisation de l'église. Mais en dépit de ces défis de taille, le régime anglican des morts persiste bien après les premières réformes funéraires majeures sur le continent, à la fin du XVIII^{ème} siècle. Cette résilience a longtemps suscité des interrogations de la part de spécialistes comme Laqueur (2015) et Rugg (2013), qui en offrent plusieurs explications.

A travers mon terrain, je veux retracer la période de 1800 à 1900, quand les différences de rémunération entre anglicans et non-conformistes sont rendues illégales. Mon but est de prendre en compte l'analyse que fait Kenneth Thompson de la bureaucratisation de l'église anglicane pour discuter du privilège anglican de la mort, et montrer son inertie initiale, ses adaptations et compromis, et ultimement, sa résilience sous une forme altérée.

1. Constat : la crise de l'inhumation dans les villes

L'expansion des villes en Grande-Bretagne s'accélère au XVIII^{ème} siècle, surtout dans les centres manufacturiers naissants du nord de l'Angleterre, et les stations thermales et balnéaires du sud, qui desservent la bourgeoisie londonienne. Une de ces villes est Bath, qui passe d'environ 2000 habitants

au début du siècle à 34 000 en 1801, une croissance qui s'accompagne d'une considérable expansion du bâti urbain. Dans les villes qui connaissent une telle expansion, les problèmes sont de deux ordres distincts :

- La **densification** de la population, qui rend les places accessibles dans l'église paroissiale insuffisantes. Les plus riches peuvent privatiser des bancs d'église, mais les populations les plus pauvres, en particulier les milieux ouvriers en mal de repos, ne vont simplement plus aux messes, faute de place.
- L'**expansion** de la ville aboutit à l'urbanisation de paroisses rurales environnantes, qui n'ont pas les infrastructures pour les messes et l'inhumation d'une nouvelle population, aboutissant à des phénomènes similaires de saturation des enclos, et de perte de pratique religieuse dans les milieux ouvriers.

L'expansion démographique a aussi une autre conséquence, le **renforcement en termes absolus de la population non-conformiste**. A Bath, l'afflux de travailleurs venus des comtés voisins et même d'Irlande -via Bristol- consolident la présence de catholiques, méthodistes, baptistes, quakers et moraves, qui tous refusent le rite funéraire anglican et créent des lieux d'inhumation informels pour leur minorité, là où auparavant, seuls les juifs ont eu un tel cimetière confessionnel.

Ces problèmes sont un défi très concret pour l'église anglicane, parce qu'une perte significative du sentiment religieux anglican au profit de minorités religieuses, très actives dans la construction de nouveaux temples et de cimetières confessionnels, représente un risque de **perte définitive de légitimité institutionnelle**. Et cette légitimité justifie la présence de prélats parmi les lords, la détention de fonds considérables, et l'emprise sur la société civile à tous les niveaux.

2. Une action déterminée pour réaffirmer l'emprise territoriale de l'église anglicane : *Burial Ground Act 1816* et les *Church Building Acts*.

La réponse qui est avancée par le Parlement -encore dominé par l'*establishment* et exclusivement anglican- est de passer une série de lois qui facilitent et financent la construction de nouveaux enclos, et de nouvelles églises. Le *Burial Ground Act* de 1816, qui autorise la vente de terrains publics pour l'extension d'enclos, et surtout, les *Church Building Acts* de 1818 et 1822, qui créent une commission chargée d'attribuer des financements aux nouveaux lieux de culte.

La loi de 1822, notamment, sanctuarise le droit du clergé de toucher des frais mortuaires dans les enclos, quelque chose qui originellement était *optionnel*.

Ces lois ont un impact durable, à la fois parce qu'elles permettent la construction de nouvelles églises et un meilleur encadrement moral de la population ouvrière, mais aussi parce que jusqu'en 1847, elles représentent la seule loi générale sur la construction de nouveaux cimetières pour la communauté !

A Bath, trois églises sont ainsi bâties en vertu de cette loi, et la grande paroisse urbaine de Walcot, qui accueille environ les deux tiers de la population, est scindée en trois plus petites paroisses en 1840. L'encadrement ecclésiastique de la population est adapté, réaffirmé, parfois jusque dans les lieux où s'est opérée une sécularisation limitée :

- L'hospice de St Mark, pour la paroisse de Lyncombe, s'est doté d'un cimetière pour les pauvres de l'hospice, aux frais de la communauté. Une des structures bâties dans la foulée est l'église de St Mark, qui réaffirme symboliquement l'emprise du clergé sur ce territoire séculier.

Cependant, ces mesures conservatrices se heurtent parfois à la notion que l'enclos n'est pas un territoire du clergé, mais une propriété de la communauté. A Walcot, par exemple, les extensions de l'enclos,

financées par la communauté, mènent à un conflit larvé entre la fabrique et le recteur. Le recteur se réserve le droit de dicter les frais mortuaires qui lui incombent, là où la communauté le recadre sèchement, lui attribuant une somme fixe par inhumation et conservant une partie des revenus pour de futures extensions.

3. Des courants de contestation

Les *Church Building Acts* avaient été des mesures résolument conservatrices, parce qu'elles visaient à :

- Étendre la capacité d'encadrement de l'église anglicane grâce à des financements publics.
- Renforcer, au niveau local, le niveau de bâti ecclésiastique et les enclos.

Cependant, ces mesures se produisent dans un contexte de critique -plutôt que de contestation- du rôle de l'église anglicane. Les sources de ces critiques, notamment renseignées par le travail de Kenneth Thompson (1973) sont en fait assez diverses :

- Les prêtres les plus pauvres réclament une redistribution des revenus d'église, classiquement liés aux bénéfices individuels.
- Les communautés non-conformistes font entendre leur contestation, notamment dans des pamphlets et articles de presse, mais aussi dans des incidents violents, notamment en Irlande.
- La réforme parlementaire en 1832 abolit certaines minuscules circonscriptions et élargit la base électorale, ce qui menace l'emprise électorale de l'*establishment* et donne une voix tangible à un électorat plus progressiste et divers.

Le résultat direct de ces logiques est une série de réformes menées par Robert Peel, le premier ministre, mais aussi au niveau ecclésiastique par l'évêque de Londres, Blomfield. Bien qu'il ne soit pas un archevêque, c'est le membre le plus influent de la commission ecclésiastique, et il utilise sa position pour encourager la *centralisation* d'une partie des revenus de l'église, et une *redistribution* plus équitable pour les prêtres les plus pauvres. C'est un processus de bureaucratisation qui tente de transformer un système fondé sur le « bénéfice » (biens privés liés à une cure) à un système fondé sur le *salariat*.

Au niveau politique, les réformes de Peel, d'inspiration utilitariste, retirent le rôle d'état civil à l'église, et met fin à une partie des discriminations contre les non-conformistes, qui ont désormais droit de servir au Parlement et dans le service public plus largement. Des discriminations plus spécifiques, comme l'interdiction pour les catholiques de posséder des terres, ont déjà fait l'objet d'une abolition progressive, parfois contestée, depuis la fin du XVIIIème siècle.

Cette contestation se fait plus affichée et décisive dans les années 1830, notamment parce que l'église anglicane est traversée de contestations internes, issues du mouvement tractarien. Les tractariens forment un mouvement divers, qui généralement résiste aux tentatives de Blomfield de moderniser l'organisation de l'église et souhaite un retour au rite médiéval. Ils diffèrent de la *high church*, qui représente l'*establishment* conservateur et souhaite conserver le système des bénéfices, sans changer le rite lui-même. D'un autre côté, les utilitaristes emmenés par Blomfield cherchent à moderniser l'église. Les méthodistes et leurs sympathisants dans l'église critiquent la logique de profits et cherchent un retour à la fois pratiquée sans préoccupation de revenus.

Le résultat est une église divisée, et qui fait l'objet de critiques externes. A Bath, en 1834, une majorité des prêtres non-conformistes s'accordent sur un manifeste transmis au gouvernement de Lord Grey. Une des dispositions-clés, sur laquelle les méthodistes font sécession, est le droit d'être enterré dans les enclos anglicans. Les anglicans rejettent en bloc ces revendications. A un banquet le député conservateur

de la ville, qui réaffirme devant un parterre de recteurs sa volonté de rejeter en (presque) tous points le manifeste.

Les privilèges qui font l'**exclusivité de la communauté anglicane** se sont rapidement amenuisés, cependant les privilèges qui constituent la base du **contrôle social exercé par le clergé** sont ardemment défendus, particulièrement dans *l'inertie du système des enclos* ! Et donc, on voit un glissement du sens du privilège anglican pendant cette période.

4. L'émergence des *cemeteries* et la constante renégociation autour des frais/kickbacks, avec l'encouragement des utilitaristes et de Blomfield.

Des tentatives de construire des cimetières plus ambitieux hors de la trame des enclos paroissiaux existent dès le XVIIIème siècle. Cependant, l'essentiel de ces cimetières séculiers sont construits après l'ouverture, en 1821, de Chorlton Row, à Manchester : un cimetière pour toutes les sectes non-conformistes, qui dessert la population ouvrière très diverse et exclue des enclos déjà bondés.

C'est le début de ce qu'on appelle le *cemetery movement*, un mouvement principalement urbain de construction de cimetières conçus et administrés par des compagnies privées, et souvent ouverts à toutes les dénominations religieuses. Chaque compagnie est une entité, pour reprendre l'expression de Rugg, « nécessairement mercenaire », c'est-à-dire qui vise à créer une entreprise lucrative, mais qui dans ce but, promeut une forme d'égalité de la clientèle. On peut voir une forme de parenté avec les cimetières confessionnels (réservés à une seule minorité religieuse), cependant les *cemeteries* ont vocation à aussi capter la clientèle anglicane des enclos.

Dans sa définition la plus simple, le *cemetery* est un cimetière qui est fonctionnellement détaché des lieux de culte. Mais à lui seul, ce fait suffit pour remettre en cause le rôle de l'église anglicane : si des portions d'un *cemetery* peuvent être consacrés, et utilisés pour l'inhumation des fidèles dans un cadre plus salubre et esthétiquement plaisant qu'un enclos vermoulu et saturé, pourquoi est-ce qu'on continue à enterrer nos morts près de l'église ?

Le succès du *cemetery movement* est de ce fait considérable, particulièrement dans les villes qui ont connu une expansion rapide et récente de leur population, comme Manchester, Liverpool, Londres et Bristol. Ses principes architecturaux et esthétiques, d'abord inspirés du néo-classicisme et du modèle du Père-Lachaise, sont formalisés par John Claudious Loudon au début des années 1840. Il promeut un modèle plus naturaliste, qui privilégie les terrains élevés et dont les plans épousent la pente dans une esthétique ruraliste, avec des plantations généreuses : c'est le *garden cemetery*.

Le clergé anglican est généralement divisé -selon certaines des lignes que nous avons déjà vu- sur la démarche à adopter vis-à-vis de ces cimetières. D'un côté, les **conservateurs** se désolidarisent de la majorité des projets en question, refusent d'y participer et conspirent à leur échec. D'un autre côté, les **utilitaristes** encouragent de tels projets de la part de fidèles anglicans, et organisent le paiement des recteurs pour chacun des défunts de leur paroisse à être enterré dans le *cemetery*. Le premier modèle du genre est le cimetière de St James, à Manchester, et l'architecte de cette structure de paiement est une figure désormais récurrente dans ces problématiques, l'évêque Blomfield.

Le *cemetery movement* pose une question intéressante à l'église anglicane, parce qu'elle menace le monopole des enclos sur les corps des anglicans morts, et donne une représentation tangible aux revendications des non-conformistes. Mais ce n'est pas une confrontation directe : même si la plupart de ces projets sont influencés par des non-conformistes, le modèle de revenu mis en place par Blomfield permet au clergé de continuer à profiter de ces structures externes, et la population anglicane, surtout la

population aisée, est gagnée par ces infrastructures modernisées, à une époque où les critiques des vieux enclos se font plus virulentes.

Il faut ici signaler deux publications qui contribuent à installer dans l'opinion publique des opinions courantes parmi les partisans du *cemetery movement* : *Gatherings from Graveyards* de George Walker (1838), un procès méthodique de l'insalubrité des enclos, et le *Supplementary report on the practice of interment in towns* d'Edwin Chadwick (1843), une grande enquête mandatée par le Parlement, qui éclaire la situation sanitaire dramatique qui entoure la proximité des morts et des vivants dans les zones urbaines.

5. L'échec de Bath General Cemetery et l'inertie du système des enclos

Même quand il existe un modèle de rémunération du clergé, les *cemeteries* fonctionnent cependant à contre-courant du modèle des enclos, qui est soutenu par une grande *force d'inertie*.

Exemple à Bath, en 1836. Le comité directeur du principal hôpital de la ville met en place une levée de fonds pour un cimetière qui desservirait la ville entière, sans distinction de religion. Le comité entier s'y joint, sauf... les prêtres. Et de fait, la compensation promise au clergé anglican est inférieure aux tendances de l'époque, avec des sommes allant de 1 shillings et 6 pences pour une tombe commune, et 5 shillings pour une tombe familiale, là où le projet voisin de Bristol promet 10 shillings par tombe aux prêtres concernés. Cette différence de contribution et de rémunération du clergé a pu jouer notamment au moment de la levée de fonds.

Le cas de Bath est intéressant, parce qu'ils limitent le montant maximum qu'un individu peut ajouter à la levée de fonds, pour brider la spéculation et permettre au plus grand nombre de contribuer à la levée de fonds. Mais dans le même temps, le clergé semble avoir refusé de participer et ne reçoit qu'une rémunération symbolique.

Un nouveau projet de cimetière a besoin d'un élan, d'une force qui lui permet de s'extirper de l'inertie du système des enclos. Souvent, cette puissance d'action vient du capitalisme, et de la spéculation, parce que les *cemeteries* sont des investissements lucratifs. St James, à Liverpool, donne des dividendes de 8% par an, un an après son ouverture. Et c'est stable : les morts ne manquent pas, surtout en ville. Mais le soutien du clergé, qui lève souvent des fonds pour la construction d'hôpitaux, ou des causes caritatives, aurait aussi pu être déterminant. En rejetant à la fois la religion et la spéculation, le projet de Bath renvoie dos à dos les deux principaux moyens de lever des fonds de manière efficace.

Les projets non-conformistes ont tendance à réussir parce que des minorités motivées participent à des levées de fonds, et des spéculateurs avertis y voient l'opportunité du profit, comme pour le colossal projet de Kensal Green, à Londres, en 1832. Le capitalisme seul semble pouvoir défier l'inertie traditionnelle du système des enclos.

6. Des actions à contre-courant de ces dynamiques, qui montrent le rôle de certaines factions dans la conservation du bénéfique et de l'ordre traditionnel.

Après le *cemetery movement*, l'étape suivante dans la chronologie serait traditionnellement le passage du *Public Health Act* en 1848, qui inaugure une série de lois qui ferment les enclos pour des raisons sanitaires, et norment la construction de cimetières séculiers gérés par les communautés locales.

MAIS c'est là qu'on en vient à la spécificité de Bath. Plusieurs auteurs ont insisté sur la résilience du système des enclos, voire sur le pragmatisme de Blomfield dans la structure de frais qu'il impose à la plupart des *cemeteries*. Julie Rugg, en particulier. Mais à Bath, entre 1844 et 1856, trois cimetières privés sont construits par des *recteurs anglicans*.

Pourquoi ces cimetières sont-ils intéressants ? Eh bien ils sont construits en vertu des *Church Building Acts* de 1818 et 1822, qu'on a mentionné précédemment. Ils sont fonctionnellement conçus comme des extensions de l'enclos paroissial, mais bâtis avec les fonds privés du recteur ou de donateurs généreux issus de l'aristocratie.

- Bath Abbey Cemetery (1844), bâti entièrement avec les frais du recteur, héritier du vicomte de Middleton.
- Lansdown Cemetery (1848), construit sur des terres données par la duchesse de Hamilton, pour que son père soit enterré au pied de sa dernière demeure.
- St Mary's Cemetery (1856), construit sur des terres du domaine nobiliaire de Bathwick, données par la famille Pulteney.

Et parce que des fonds privés sont utilisés pour la construction de ces cimetières, au lieu de fonds communautaires, les recteurs considèrent que ce sont des biens privés attachés à leur dignité de recteur. En d'autres termes, des bénéfices. Et parce que ce sont des bénéfices et non des biens de la communauté, ils ont droit de réguler les frais mortuaires. C'est à contre-courant des dynamiques énumérées jusqu'ici : la centralisation des revenus de l'église, le remplacement du système des bénéfices par le salariat, le succès de cimetières privés ouverts à toutes les religions. On peut y voir une adaptation des factions conservatrices au sein de l'église anglicane. Brodrick et Widdrington (Bath Abbey et Lansdown) sont les recteurs les plus riches de la ville, et font partie de l'*establishment*. Ils sont attentifs à leur propre intérêt.

Cependant, il faut reconnaître que ces cimetières sont attractifs, parce qu'ils répondent aux nouvelles préoccupations esthétiques et sanitaires. Brodrick, au moment de construire Bath Abbey, va quérir Loudon, le concepteur du *garden cemetery*, dont c'est probablement une des dernières œuvres avant sa mort en 1844. Le cimetière suit plutôt scrupuleusement les recommandations de l'ouvrage de Loudon sur l'aménagement des cimetières.

Il ne s'agit pas juste d'une adaptation *ad hoc*, mais d'un véritable effort de la part de membres du clergé anglican de sanctuariser leurs bénéfices, et de renforcer l'exclusivité de leur communauté, en construisant des cimetières où sont surtout enterrés les individus les plus aisés de Bath.

Cela provoque aussi une fracture plus ou moins importante du privilège anglican, parce qu'à l'horizon des années 1850, les plus riches se font enterrer dans ces luxueux cimetières privés, les ouvriers se font enterrer dans le centre-ville, et les indigents se font enterrer dans le cimetière de l'hospice régional, loin au sud. L'unité de la communauté dans la mort, qui a longtemps fait sa légitimité et son unanimité, est rompue.

Pire, les recteurs s'accordent sur des partages de revenus : quand un individu aisé meurt dans une paroisse seulement pourvue d'un enclos traditionnel, et cherche à se faire enterrer à Bath Abbey ou à Lansdown, les recteurs des deux paroisses se partagent les frais mortuaires. Le commerce funéraire auquel se livrent les recteurs leur valent des accusations de simonie et d'avarice. Ces critiques ne sont pas nouvelles (elles ont déjà été soulevées du seul fait de l'existence de frais mortuaires), mais elles s'intensifient dans le débat public à Bath, où cette féodalité funéraire est très mal vue.

L'argent de l'aristocratie victorienne joue donc un rôle crucial dans la préservation du principe du *bénéfice* pour l'*establishment* anglican, à contre-courant de la bureaucratisation du clergé. Féodalité funéraire avec des concessions principalement esthétiques et sanitaires aux réformistes.

7. Les *burial acts*, une victoire nuancée de l'utilitarisme ?

Dans le même temps que s'effectue à Bath un renforcement du bénéfice, au niveau national, la réforme est devenue inévitable. Les appels à la réforme de médecins comme Walker et Chadwick, ce dernier étant particulièrement influent, marquent la décennie 1840, et un accord est finalement trouvé autour du *Cemeteries Clauses Act* en 1847, qui standardise la procédure pour construire de nouveaux cimetières, et à l'instigation de Blomfield, systématisé la rémunération du clergé local.

Cependant, en 1848, la seconde vague de choléra déferle sur Londres, et cause un pic de mortalité si important que plusieurs enclos deviennent inutilisables. Chadwick en profite pour pousser une loi radicale, le *Public Health Act*. Cette loi a une postérité compliquée, parce qu'elle est en grande partie détricotée, mais certaines de ses dispositions, notamment le pouvoir donné au gouvernement pour fermer les enclos insalubres, sont pérennisés par le *Metropolitan Interments Act* en 1850, et les *Burial Acts* édictés par la suite. Parce que la plupart des enclos urbains sont fermés entre 1850 et 1860, ces lois confèrent à la communauté laïque de la paroisse, plutôt qu'au clergé, la responsabilité de *construire de nouveaux cimetières communautaires*, ainsi qu'un cahier des charges strict et un système d'emprunts.

Alors, est-ce la fin du système des enclos ? Oui, mais ce n'est pas la fin des privilèges du clergé anglican. En fait, Rugg fait l'argument inverse : la construction de nouveaux cimetières, dont deux tiers de la surface est consacrée, a pratiquement doublé l'emprise territoriale de l'église anglicane. Blomfield va jusqu'à dire que Chadwick a été un grand ami de l'église ! Pourquoi ?

Eh bien, même si le clergé n'a théoriquement plus de bénéfice mortuaire, il est désormais systématiquement rétribué par les cimetières séculiers pour chaque enterrement anglican, et les recteurs sont souvent membres de droit des comités de gestion des cimetières, les *burial boards*, où ils conservent une influence considérable. La terre consacrée est considérée comme appartenant symboliquement à l'église anglicane, et est donc une extension très concrète de leur écoumène. Et ils maintiennent une forme d'exclusivité, puisque les prêtres non-conformistes ne sont pas systématiquement rétribués jusqu'en 1900 !

Les cimetières privés anglicans, plus récents et plus salubres, échappent d'ailleurs à la vague de fermetures qui touche Bath après une grande enquête en 1856. Le cimetière de St Mary's, mentionné précédemment, est même postérieur aux *burial acts*. Ces trois cimetières demeurent sous la gestion exclusive des recteurs anglicans jusqu'au XX^{ème} siècle, quand la perte de rentabilité les incite à les confier à la municipalité.

Dans le cas de Bathwick, le recteur parvient à négocier de faire de son cimetière privé la partie anglicane du cimetière séculier, en échange de frais préférentiels, qui incluent la rémunération du bedeau. Cela représente des profits considérables.

Pour autant, une **note discordante** : les tentatives du clergé de forcer les *burial boards* à suivre leurs volontés se heurtent parfois à des échecs cuisants. Dans la paroisse de St Saviour, entre 1859 et 1862, le recteur Stamer et son avocat Cowdry poussent à l'ouverture d'un cimetière paroissial, plutôt qu'un projet collectif avec d'autres paroisses, dans une démarche qui est clairement à leur intérêt : Stamer espère avoir son propre cimetière qu'il contrôle, et son avocat tente de faire acheter le terrain de sa sœur à un prix important. La paroisse résiste, aboutissant à deux procès, une altercation physique, et des discours violemment hostiles aux logiques de profit du clergé anglican.

A Bath, le *fait accompli* des projets privés de recteurs est reconnu et sanctuarisé, et les nouveaux cimetières séculiers témoignent de la victoire de Blomfield et des utilitaristes dans la transformation des bénéfices funéraires en une forme de salariat indirect pour les prêtres. Mais ces réformes actent bien un lent processus de sécularisation, où les privilèges du clergé anglican, de plus en plus ouvertement disputés, tendent à décliner.

Conclusion

Les privilèges dont dispose la majorité anglicane, et qui ont constitué le cœur du régime dominant des morts depuis la Restauration de 1660, ont commencé à graduellement s'amenuiser au XVIIIème siècle, et tendent à rapidement disparaître à partir des années 1820, sous l'effet de réformes internes de l'église anglicane, et de l'abolition polémique de certaines lois discriminantes. Mais le clergé se déchire sur comment préserver sa place dominante dans la société britannique, et sanctuariser ses revenus. L'*establishment* religieux renâcle à ses changements, et cherche par des actions concrètes à consolider leurs bénéfices, créant un système à deux vitesses, une différence entre les prêtres qui héritent de postes lucratifs avec des bénéfices clairs, et les prêtres pauvres qui reposent sur le salariat ecclésiastique naissant.

Ces différences ont un retentissement considérable sur la manière d'administrer la mort, puisque le conservatisme religieux se traduit par des bastions modernisés du vieux régime des enclos, qui persistent bien au-delà de la réforme funéraire du milieu du XIXème siècle. Attentifs aux évolutions esthétiques et sanitaires attendues des cimetières, trois recteurs de Bath ont réussi une action dont on parle très peu : la création de zones où persistent, amplifiées, l'exclusivité de la communauté anglicane et les profits de son clergé, des anomalies dans un paysage réformé pourtant déjà profitable au clergé.

Quand Laqueur pose la question de pourquoi le vieux régime des enclos a été si résilient, si lent à changer, il omet qu'une partie du régime a persisté jusque dans le XXème siècle, jusque dans les villes, grâce à des investissements personnels, l'intervention de l'aristocratie, et le recours à des botanistes et architectes de marque. Plutôt que de comprendre la transition funéraire comme une lutte d'influence entre clergé et réformistes ou plus récemment, une victoire de l'utilitarisme religieux, il s'agit ici de reconstituer les dissensions internes de l'église elle-même, pour mieux comprendre cette... inertie créative.